

# L'ÉCHO BOURGUIGNON

Organe hebdomadaire des Intérêts politiques, agricoles et commerciaux des communes des cantons de

AUXONNE, SAINT-JEAN-DE-LOSNE, SEURRE, PONTAILLER-SUR-SAONE, GENLIS et de la REGION

## ABONNEMENTS

Côte-d'Or et départem. limit. 6 fr. par an  
Départem. non limitrophes. 7 fr. —  
Pour l'Étranger, le port en sus.  
L'abonnement, payable d'avance, se continue  
jusqu'à réception d'avis contraire.

Les manuscrits ne sont pas rendus  
Adresser les communications le jeudi soir  
au plus tard  
Il n'est pas tenu compte des communications  
non signées

## DIRECTEUR-GÉRANT

PAUL KIENNÉ

BUREAUX : rue Marin, 19 et 21  
AUXONNE

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de  
chaque mois

Les lettres non affranchies seront  
rigoureusement refusées

On s'abonne sans frais dans les bur. de poste

## INSERTIONS

Annonces légales et autres, la ligne 15 cent  
Réclamations. — 25 —  
— en chron. locale — 60 —  
Pour les annonces répétées du commerce  
ou traités de gré à gré.

## VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Le champ de courses d'Auteuil a été dimanche dernier le théâtre de scènes profondément odieuses et révoltantes.

Un Français a osé frapper le président de la République et cela en présence d'une foule d'étrangers attirés par la célébration d'une de nos grandes solennités sportives. Et cet homme ne sort pas de la lie du peuple, ce n'est pas un malheureux banni de la société, sigri par le malheur, et poussé à la violence par la misère, c'est un monsieur titré, riche et instruit.

Tandis que ce rejeton dégénéré de la vieille chevalerie française, dont la vaillance seule égalait la courtoisie accomplissait cet acte inqualifiable, une bande d'énergumènes haut titrés insultaient le président et marchaient à l'assaut de la République aux cris de : « Vive l'armée ! » Hélas, ces mots qui devraient être le cri de ralliement de tous les bons Français accourant défendre, à l'ombre du drapeau, la patrie menacée, ces mots sont devenus les cris de guerre de quelques factieux administrateurs des régimes disparus dans la honte.

Ces fils dégénérés des preux, ayant entendu l'immense clameur des Parisiens accueillant à leur retour Gaillien et Marchand, ont cherché à effrayer ces courageux soldats dans leurs rangs, se faisant ce raisonnement dans leur étroite cervelle : « Le peuple qui aime les braves, suivra partout de tels hommes, fût-ce pour marcher sus à la République ».

Tout beau, mes grands Messieurs, l'Armée nationale n'est pas une machine à coup d'état, elle ne s'abaissera pas au rôle que vous lui réservez, elle ne veut être qu'un instrument de gloire pour la France.

Ah ! vous avez cru que, parce les républicains frappaient, quelques mauvais soldats, ils détestaient l'armée et cherchaient sa désorganisation ! Erreur. Les vrais républicains aiment tous l'armée et c'est pourquoi ils ne veulent pas qu'un seul point noir vienne ternir son soleil de gloire. Ils la veulent noble, ils la veulent pure parce qu'elle est le symbole de la

Patrie, ils la veulent digne et respectée parce que l'armée c'est la nation.

Or, la nation, qui connaît la valeur des anciens régimes, s'est donné la République et malgré toutes vos belles intrigues, l'armée, qui sort du peuple, ne consentira jamais à la lui arracher.

Cherchez ailleurs des gens décidés à satisfaire vos ambitions, peut-être les retrouverez-vous en deçà des frontières.

Et nous autres, républicains, ouvrons les yeux, les anciens partis n'ont pas désarmé, ils rampent autour de nous, attendant qu'une brèche se produise pour entrer dans la place.

Invoquant la mémoire des Carnot, des Ferry, des Gambetta, groupons-nous en un bloc inébranlable et, drapés dans les plis du drapeau tricolore, faisons face à l'ennemi qui ose arborer le drapeau blanc.

Ouvriers des villes, habitants des campagnes, propriétaires et commerçants, prenons tous par la main généraux et soldats qui sont vos fils, nos frères et, aux cris de rage, aux insultes, aux tentatives orminelles des factieux de l'œillet blanc, répondons d'une voix forte : Vive l'armée ! Vive la République !

P. KIENNÉ

## INFORMATIONS

Messieurs priés contre des magistrats  
Le même conseil, qui s'est préoccupé des incidents qui se sont produits au procès Drouot, a décidé de frapper aussi les magistrats à qui on reproche de n'être pas intervenus avec l'énergie qui convenait pour réprimer les attaques dirigées contre le président de la République, notamment par M. Quesnay de Beaurépaire, et les manifestations de la salle.

L'avocat général Lombard est relevé de ses fonctions.

Une procédure a été ouverte à fin de renvoi de M. Tardif, président de la cour d'assises, devant le conseil suprême de la magistrature.

## ÉTRANGER

### ESPAGNE

Vente des Carolines et des Mariannes.  
— La reine régente d'Espagne a annoncé dans un récent discours au Parlement espagnol la cession officielle des îles Carolines et Mariannes à l'Allemagne moyennant vingt-cinq millions de pesetas, qui seront versés au Trésor espagnol sans affectation spéciale, et quelques avantages tels que point d'appui et traitement de la puissance la plus favorisée dans ces îles.

M. de Bulow, secrétaire d'Etat des affaires étrangères en Allemagne, a de même communiqué au Reichstag le texte de la cession des Carolines et des Mariannes.

### AUX PHILIPPINES

La situation des Américains aux Philippines devient assez critique. L'échec subi par le général Lawton, dans l'attaque d'Antipolo, a eu plus d'importance qu'on le disait. Il en est de même d'ailleurs des récents combats où les Américains se sont tenus seulement sur la défensive, faute de troupes valides. Or les Espagnols ont échoué pendant de longues années, les Américains pourraient bien ne pas être plus heureux.

### ALLEMAGNE

Le Reichstag a repris la discussion de la loi contre les coalitions. Cette loi très rigoureuse édicte un emprisonnement d'un an et une amende de 1000 marks pour qui tentera d'intervenir, par un moyen quelconque, sans y avoir nul intérêt direct, dans les questions de travail et de salaire. Les mêmes peines seront appliquées à tous ceux qui porteront atteinte à la liberté du travail ou qui prendront part à des attroupements publics. Trois ans de travaux forcés pour les coupables de ce genre de délit seront infligés quand la grève mettra en danger la sécurité de l'Etat ou la vie et la propriété des personnes et cinq ans de travaux forcés pour les meneurs. On prévoit que les principales dispositions de cette loi seront votées malgré une vive opposition au Reichstag.

## MANIFESTATION CONTRE M. LOUBET

Le président de la République s'était rendu dimanche après midi, aux courses d'Auteuil, il avait quitté l'Elysée, à deux heures un quart, dans une victoria où se trouvait le général Bailloud.

Dans deux langages qui suivaient la victoria avaient pris place : Mme Loubet, Mme et Mlle Bailloud et le lieutenant-colonel Nicolas, M. Combarieu, le commandant Bon, Mme Bon et M. Paul Loubet.

A peine le président se préparait-il à pénétrer dans la tribune officielle des courses, à peine M. de la Haye-Jousselin, président du Jockey-Club, avait-il offert son bras à Mme Loubet, qu'une violente manifestation s'est produite au pesage.

Le public se divise spontanément en deux camps, l'un criant : Vive l'armée ! l'autre : Vive Loubet ! On entend également le cri de : Panama !

Des agents en grand nombre se précipitent et bousculent les manifestants. A ce moment, un jeune homme escalade

lestement l'escalier qui mène à la tribune du chef de l'Etat et frappe de sa canne M. Loubet qui parvient à esquiver le coup d'une parade de la main, tandis que de l'autre main il maintient son chapeau sur la tête.

L'auteur de cet attentat est immédiatement appréhendé par les ministres et les officiers de la maison militaire de l'Elysée.

Le spectacle est à ce moment inénarrable et jamais au pesage d'Auteuil n'ont retenti de semblables hurlements.

Le manifestant qui a tenté de frapper M. Loubet, se nomme M. de Christiani. Il est âgé de 38 ans et est le petit-fils d'un général de l'Empire.

Des amis de M. Christiani tentent de faire croire qu'il n'a pas voulu frapper M. Loubet et que son geste n'avait pour but que de se dégager ; mais cette explication est démentie par toutes les personnes qui se trouvaient dans la tribune présidentielle.

Arrêté immédiatement et piétiné dans le remous causé par l'effolement général, il a été gravement contusionné.

Dans la foule, des querelles isolées ont éclaté à plusieurs reprises, notamment sur la question de l'antisémitisme.

La cavalerie arrive en nombre suffisant.

Mme de Castellane, à la tête des manifestants appartenant au groupe de la jeunesse royaliste, parcourt le pesage en criant : Vive l'armée !

Une ovation est faite au commandant Bagatier, le compagnon de Marchand, reconnu par la foule. Il s'esquive.

M. Dupuy donne des ordres sévères à M. Blanc, préfet de police. Les arrestations se succèdent.

Le Président, après avoir assisté aux courses, a quitté le champ de courses à quatre heures et demie dans un landau. Il prend la route menant au pavillon par la porte opposée à celle de l'arrivée.

A cinq heures, le président de la République est rentré à l'Elysée, accompagné d'un cordon de la garde républicaine ; était avec lui : MM. Dupuy, le général Zurlinden et le général Bailloud.

Le retour s'est effectué sans incident.

### Les arrestations

Le chiffre des arrestations opérées était de cent trente-cinq, et le préfet de police avait donné immédiatement l'ordre que « personne ne soit relâché » ; mais les rigueurs de l'administration se sont adoucies, il n'y a eu que quarante-deux arrestations maintenues.

### Les pourquites

Le juge d'instruction Lemerrier vient de décider que de toutes les personnes arrêtées dimanche à Auteuil, neuf seulement seraient poursuivies collectivement.

Le comte de Dion, Louis et Félix Variot, le baron de Baulny, le comte de Fromessent, le baron de Meyronet, le comte d'Aubigny, Langlois de Neuville, le baron de Christiani.

Les huit premiers seraient poursuivis en vertu des articles 209 et 211 du Code pénal, qui prévoient le délit de rébellion et réunion et le punissent de la réclusion si le délit a été commis par une réunion de trois personnes et plus, avec port d'arme.

Le parquet, après une étude approfondie du point de droit, a fait ouvrir une instruction contre M. de Christiani pour infraction à l'article 228 du Code pénal, article ainsi conçu :

« Tout individu qui, même sans armes et sans qu'il en soit résulté de blessures, aura frappé un magistrat dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de cet exercice, ou commis toute autre violence ou voie de fait envers lui dans les mêmes circonstances, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

« Le coupable pourra, en outre, être privé des droits mentionnés en l'article 42 du présent Code pendant cinq ans au moins et dix ans au plus, à compter du jour où il aura subi sa peine et être placé sous la surveillance de la haute police pendant ce même nombre d'années. »

### Les adresses au président

De tous côtés, de tous les coins de la France, de l'étranger, les marques de la plus grande sympathie sont adressées à l'Elysée.

Les députés républicains ont signé une adresse collective à M. Loubet pour lui affirmer leurs sympathies et leur fidélité envers les institutions républicaines.

Les sénateurs ont également adressé une lettre au président de la République.

### Un télégramme du pape

On télégraphie de Rome au Daily Mail :  
Le pape a envoyé un télégramme de félicitations à M. Loubet.

Le cardinal Rampolla a dit que la lutte n'est plus entre les royalistes et les antirépublicains du procès Dreyfus, mais entre les amis et les ennemis de la République. Il a ajouté :

« Les bons catholiques doivent défendre le régime existant, et une lettre sera adressée à cet effet à tous les évêques. »

### L'attitude du président

M. Loubet a annoncé qu'il était résolu à aller dimanche au Grand-Prix.

Il compte faire des promenades à pied dans Paris, étant persuadé que la population désapprouve la manifestation de dimanche, qui est dirigée, suivant lui, plutôt contre la République que contre sa personne.

M. Loubet a déclaré qu'aucune manifestation, aucune attaque, aucun danger ne lui fera abandonner le poste où le Parlement l'a placé presque malgré lui.

Tous les journaux félicitent le Président de son calme et de son assurance et demandent à ce que le gouvernement soit enfin résolu à agir avec la plus grande énergie, tant pour éviter le renouvellement des incidents analogues à ceux de dimanche que pour imposer à tous le respect de la magistrature et des arrêts de la justice.